

SEANCE DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 18/01/2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, DURAND-MASSÉ, AMIRAUULT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, ALLUIN, GRENAT, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Benoît VANDENDORPE, Maud BERTIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE
Conseillers votants : 11
Secrétaire de séance : Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 13 décembre 2018. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2019/01 DETR 2019 Sécurité incendie

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT ;
Vu le budget communal ;

Monsieur le Maire explique que la protection des biens et des personnes de la commune nécessite de poursuivre son action sécurité incendie dans deux hameaux : Les Martins et Le Peux Blanc. Selon les caractéristiques du réseau d'adduction d'eau dans ces secteurs, la solution acceptable retenue par le SDIS sera la pose de bâches à eau. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 30 000.00€ HT. Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR :	15 000.00 €
autofinancement communal :	15 000.00 €
coût total :	30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **D'ARRETER** le projet de défense incendie des hameaux Les Martins et Peux Blanc
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessous
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

2019/02 Demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de deux nouvelles demandes de subvention. La première concerne une demande d'appui financier pour la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire de Marcilly et la seconde concerne des projets d'achats d'équipement de sécurité

du Club Espoir Sportif Gymnastique de Dangé-saint-Romain fréquenté par trois enfants de la commune.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire d'un montant de 50.00 Euros.
- **REFUSE** de verser une subvention au Club Espoir Sportif Gymnastique compte-tenu du fait que cette demande n'entre pas dans le périmètre des associations soutenues par la commune.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2019 au compte 6574.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21H45.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 24 JANVIER 2019 : liste des délibérations et tableau des visas

2019/01 DETR 2019 Sécurité incendie
2019/02 Demande de subventions

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	<i>Absent excusé</i>
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAUT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	<i>Absente excusée</i>
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	